

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CNC INTERPELLE LA CLASSE POLITIQUE QUÉBÉCOISE

Montréal, le 18 septembre 2022 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) demande aux représentant-e-s des partis politiques québécois, alors que la campagne électorale bat son plein, de se positionner face à l'inaction du gouvernement fédéral en matière d'assurance-emploi, alors que les mesures temporaires du programme vont expirer le 24 septembre prochain et qu'aucun plan de réforme n'est sur la table pour prendre le relais.

« Les chefs et porte-paroles des partis doivent se positionner sur l'importance du filet social. Quand un travailleur ou une travailleuse du Québec perd son emploi, et qu'on lui refuse l'assurance-emploi, que se passe-t-il? On transfère alors la responsabilité du filet social du fédéral au Québec, de là l'importance pour les dirigeants politiques québécois de se prononcer sur la question. Le filet social est troué, l'assurance-emploi laissera tomber, avec le retour à ses paramètres désuets et inéquitables, des milliers de travailleurs et travailleuses », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC.

Pierre Céré, accompagné de Nicolas Miot, conseiller au Comité Chômage de Montréal, poursuivent actuellement leur marche vers Ottawa, entamé de Montréal le 14 septembre dernier, pour attirer l'attention sur l'expiration prochaine des mesures temporaires d'assurance-emploi, et surtout relever l'absence d'une réforme si souvent promise et qui devait prendre le relais de ces mesures temporaires. La bonification des prestations de maladie de 15 à 26 semaines encore une fois retardée et les délais administratifs inhumains auxquels font face les prestataires seront aussi au cœur des enjeux soulevés.

« Le retour aux paramètres désuets et inéquitables de l'assurance-emploi est une mauvaise décision, lourde de conséquences. Elle fait notamment en sorte qu'un demandeur sur quatre est refusé, même si celui-ci a travaillé et cotisé. Et que dire des travailleurs et travailleuses qui ne pourront se qualifier, ou des personnes malades qui attendent la prolongation des prestations de maladie? Il faut agir, et la classe politique québécoise se doit de prendre la parole sur cette question », a conclu le porte-parole.

En rappel :

- En marge de cette marche, le Conseil national des chômeurs et chômeuses lance une campagne de publicités (www.lecnc.com/marche) pour sensibiliser la population et les décideurs politiques à la situation.
- À chaque jour de cette marche, des sympathisant-e-s vont marcher des relais avec les représentants du CNC, qui arriveront à Ottawa le 22 septembre prochain.
- Le CNC demande une rencontre avec le Premier Ministre pour lui faire part de la situation.
- Le Conseil national des chômeurs et chômeuses met de l'avant trois revendications:
 1. Nous demandons le prolongement des mesures temporaires jusqu'à la mise en place d'une réforme pressante du programme d'assurance-emploi, incluant l'élargissement du programme vers le monde du travail autonome.
 2. Nous demandons que les prestations de maladie bonifiées (de 15 à 26 semaines) entrent en vigueur immédiatement.
 3. Nous considérons que les délais administratifs vécus par les prestataires sont inacceptables et nous demandons qu'ils soient résolus dans les plus brefs délais.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com